



LE FONDS POUR UNE PRESSE LIBRE EST OPÉRATIONNEL

LE 16 SEPTEMBRE 2020 À 20:11

| AVEC L'AFP

Le Fonds pour une presse libre (FPL), créé en 2019 pour **sanctuariser le capital de Médiapart**, a commencé mercredi à exercer son autre grande mission, qui consiste à soutenir financièrement des médias indépendants, avec le lancement d'un premier appel à projets. Le FPL recevra les dossiers de candidatures jusqu'au 31 octobre et annoncera les lauréats le 10 décembre, a annoncé son équipe lors d'une conférence de presse. Ce premier appel à projets vise à soutenir la création ou le développement de trois grands types de médias (quotidiens, publications au maximum mensuelles et services en ligne, contribuant à l'information politique et générale), au nom de la défense de la liberté de la presse, du pluralisme et de l'indépendance du journalisme. Le FPL disposant de ressources encore faibles, le montant distribué cette année sera modeste : 50.000 euros au total, à répartir entre deux ou trois projets basés en France. Mais "nous avons de grandes ambitions", a assuré le président du Fonds, le mathématicien Michel Broué (ex-président de la Société des amis de Médiapart).

"Ce qu'on aimerait, c'est faire au moins deux ou trois appels à projets chaque année", a abondé la directrice du FPL, Charlotte Clavreul, ex conseillère affaires internationales/droits de l'Homme auprès du Défenseur des droits. "Nous avons été sollicités pendant la crise sanitaire et même après, principalement par des médias locaux", a-t-elle précisé. Mais le fonds pourrait soutenir aussi des projets nationaux. Des contacts ont d'ailleurs été pris avec le quotidien Libération, qui vient de retrouver son indépendance vis-à-vis du groupe Altice, sans garantie que cela débouche sur quelque chose. Médiapart quant à lui ne pourra bénéficier d'aucune aide, ont rappelé les dirigeants du fonds. Au contraire, les statuts du FPL, fonds de dotation conçu par les cofondateurs et salariés du site d'investigation pour rendre le capital de Médiapart incessible, obligent le journal en ligne à contribuer chaque année au financement du fonds de dotation, en fonction de ses résultats.

Pour développer son activité, le FPL compte également sur des dons, qu'il entend récolter principalement auprès de particuliers, sans fermer la porte aux mécènes institutionnels. Les règles du fonds, organisme unique en son genre dans la presse française, l'obligeront à refuser les dons de personnes ou structures dont les engagements seraient contraires à ses missions, et excluent dans tous les cas toute contrepartie, a rappelé Michel Broué.